

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 2**

Engagement n° 2 (demandé par UC)

Expliquer la variation du rabais MFR entre l'année de base 2018 et l'année témoin 2019 et fournir la raison de la diminution du rabais sur vente de 500 000 \$.

Réponse à l'engagement n° 2 :

- 1 **L'écart de 0,5 M\$, entre le montant du Rabais sur ventes – Ménages à faible**
- 2 **revenu entre l'année témoin 2019 et l'année de base 2018, s'explique par une**
- 3 **légère baisse de la consommation moyenne par entente personnalisée due à**
- 4 **l'introduction, en avril 2018, de l'entente personnalisée Solution B Plus dont**
- 5 **bénéficient surtout les ménages constitués de personne seule.**